

JOURNAL OFFICIEL

De la Principauté souveraine, indépendante de Bérémaigne

Ordonnances souveraines – Lois et Décrets



Service de l'information publique officielle de Bérémaigne

S.I.P.O.B

DÉCRET N° 2019-03

Relatif à la reconnaissance de la République du Somaliland

Vu la constitution en vigueur de la principauté de Bérémaigne, nous, Emanuel I^{er} de Bérémaigne :

- 1) Reconnaissons dès la date de signature du présent décret la souveraineté de la République du Somaliland avec à sa tête l'Honorable Muse Bihi Abdi.
- 2) Nous engageons à entretenir des relations diplomatiques de qualité avec le gouvernement de ladite République.

Le présent décret entre en vigueur au jour et à l'heure de la signature par les autorités compétentes.

Signé le 11 Février 2019 par :

Son Altesse Sérénissime le prince Emanuel de Bérémaigne



Direction du Service de l'information publique officielle de Bérémaigne – S.I.P.O.B

Le 11^{ème} jour du 2^{ème} mois de l'année 2019